

KOMITY IOMBONANA HO AN'NY «TOKY NOMENA»



Communication publique sur l'existence du TOKY NOMENA dans le cadre des élections législatives

Que les Députés assument dignement leurs responsabilités et mettent les intérêts du peuple avant tout désormais!

Contexte

Les douze entités qui composent le Comité Paritaire pour la Charte, qui désormais prend l'appellation de TOKY NOMENA, estiment qu'il faut poursuivre tous les efforts pour qu'il y ait des élections propres et apaisées, dans le cadre des élections législatives dont le scrutin aura lieu le 27 Mai 2019.

La seconde raison, incontournable s'il en est, est qu'il est vital de mettre des balises si nous avons la volonté d'opérer un changement en bien quant aux pratiques au Parlement : nous savons qu'il y a eu trop de dérives pendant la législature précédente (2014-2019) qui ont apporté la honte dans le pays. Le Comité a fait ce constat en ayant fait un état des lieux sur le travail et le comportement montrés par les 151 députés pendant cette période où la recherche de l'intérêt et de la dignité de la population n'ont pas été clairement palpables. Ce constat vient s'ajouter à la piètre opinion que les citoyens effarés par autant d'irresponsabilité ont émise entre eux, sur les réseaux sociaux, répercutée par la presse écrite et audiovisuelle.

Par conséquent, le Comité a de nouveau élaboré une Charte appelée TOKY NOMENA (ou « Parole donnée ») dont l'objectif noble est de restaurer la dignité des élus au sein du Parlement.

Nous portons cette Charte à la connaissance des 803 candidats qui visent les 151 postes de députés par ce communiqué. De même, le Comité en informe les citoyens, électeurs ou non, car ils constituent la raison d'être du mandat du député, qui est d'élaborer les lois, contrôler l'Exécutif, évaluer les politiques publiques, et ces trois volets seulement, selon l'article 68 de la Constitution.

Structure du TOKY NOMENA

La structure du TOKY NOMENA est similaire à celle de la Charte élaborée pendant les élections présidentielles.

Ont été répertoriés les normes et les comportements corrects et méritoires, représentant les engagements et qui sont au nombre total de 29, déployés sur les 4 étapes suivantes : avant le scrutin (8), pendant le scrutin (5), après le scrutin (2), et les engagements du candidat élu (14).

Le fait pour un(e) candidat(e) d'adhérer à ces normes et comportements à respecter pendant ces étapes devrait prouver qu'il / elle sera un(e) député digne, prêt(e), bien intentionné(e), courageux(se)

Adhésion par signature au Toky Nomena par les candidat(e)s

Pour organiser la collecte des adhésions qui se fera sur les 119 circonscriptions, il y aura une coopération entre les entités du Comité qui y disposent de démembrements : la CENI, le CFM, le BIANCO, le Mouvement ROHY, Justice et Paix..

Le délai donné aux candidats pour adhérer au Toky Nomena sera le 05 Mai 2019, veille du début de la campagne électorale.

Le Comité rendra compte sur la liste des candidat (e)s qui adhèreront et de ceux/celles qui ne le feront pas, une fois les résultats venant des circonscriptions parvenues et consolidées.

Suivi

La même coopération intra-Comité se fera au niveau du suivi du respect du Toky Nomena. Il faut ajouter que tous les candidats , qu'ils aient signé ou non, feront l'objet de ce suivi.

Les associations et citoyens qui ont la bonne volonté de s'associer à ce suivi sont les bienvenus et certaines se sont déjà manifestées.

Afin de prévenir tout risque de partialité et d'instrumentalisation à des fins politiques que certains candidats pourraient faire afin d'attaquer leurs concurrents, les informations seront recoupées. De plus, les acteurs qui feront le suivi de manière bénévole signeront un engagement afin de respecter la neutralité et l'impartialité, l'exactitude des informations livrées, la préservation de la paix et le calme, ect...

Nous encourageons et sensibilisons la population à faire un suivi localement des candidat(e)s qui sont censés les représenter à l'Assemblée Nationale.

Les numéros verts seront mis à contribution (032 32 032 32 – 034 30 810 20 – 033 65 023 33)

Un compte rendu sur le suivi sera délivré périodiquement aux citoyens, par le biais de la presse écrite et audiovisuelle , nationale et locale, et de Facebook.

Cette nouvelle initiative constitue un grand défi pour le Comité qui est conscient que cet effort élevé est nécessaire. Il demeure optimiste et motivé : en effet, il devrait aider entre autres démarches à remettre les bonnes pratiques propres et efficaces au niveau de l'Assemblée Nationale.

Afin que la vérité et l'efficacité règnent à nouveau pour le bien de notre Pays !

Antananarivo 12 Avril 2019